

Entre Nous

N° 30

DÉCEMBRE 1996



Photo : Studio Yvon, Châtel

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION AMICALE DES RÉSIDENTS DE CHÂTEL - B.P. n° 34 - 74390 CHÂTEL

Éditorial

Dans toute Association, y compris la notre, il est primordial de se prémunir contre une forme de laisser aller qui pourrait aller à l'encontre des objectifs que nous affichons et des actions que nous menons dans l'intérêt de nos adhérents.

Le dynamisme de notre association ne doit pas s'affaiblir. C'est la raison pour laquelle nous allons dans les prochaines semaines, procéder à une sorte de recombinaison de l'équipe qui a en charge le fonctionnement de notre groupe.

Des idées nouvelles, des formes d'actions qui répondent aux besoins que vous exprimez dans vos courriers, le développement de nos effectifs basé sur des méthodes publicitaires. Nous faire connaître davantage et faire en sorte que les solutions que nous préconisons et que nous proposerons aux élus de la Commune dans les domaines qui sont aujourd'hui de plus en plus sensibles (environnement, circulation, stationnement, etc) soient probantes.

Notre souci majeur est que Châtel ne soit pas « abîmé » par une extension démesurée de l'immobilier. C'est sans doute là le plus grand risque pour que notre village perde son âme.

Le Président

GRANDES DATES DE L'HIVER 1996/97.



29 JANVIER 1997 :

Critérium Minimes Benjamins Garçons.

1 et 2 FÉVRIER 1997 :

Championnat de France Minimes Garçons.

2 FÉVRIER 1997 :

Relais Nordique du Val d'Abondance (ski de fond).

2 MARS 1997 :

Spectacle de ski acrobatique par l'Équipe du Red Ski Show.

8 MARS 1997 :

Grand Prix de Châtel.

16 au 21 MARS 1997 :

Raid des Portes du Soleil.

18 au 21 MARS 1997 :

«NEVIA 97» 1^{er} Carrefour International des Professionnels du déneigement de la viabilité hivernale et des métiers de la neige.

22 et 23 MARS 1997 :

ASCAP Peugeot.

28,29 et 30 MARS 1997 :

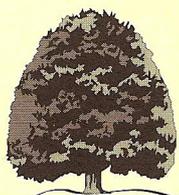
Championnat de France de Ski acrobatique.

19,20,21,22 MARS 1997 :

Championnat Anglais Hollandais de Ski acrobatique. (sous réserve).

6^e Trophée de Ski des Résidents

• Prochaine réunion de concertation avec la Municipalité est fixée au Vendredi 27 Décembre. Le point sera fait sur les projets de la Commune, sur la préparation de la saison d'hiver et les festivités du cinquantenaire du Tourisme à Châtel.



La pensée...

« Il est vain, si l'on plante un chêne,
d'espérer bientôt s'abriter sous son feuillage »

Antoine de SAINT-EXUPÉRY

EN DERNIÈRES PAGES
Tous les documents qui
vous seront nécessaires pour
l'Assemblée Générale
du **LUNDI 30**
DÉCEMBRE 1996.

A l'instant de la mise en page de ce bulletin, la réflexion sur les dates possibles à retenir pour l'organisation du 6^e Trophée de ski des Résidents n'est pas terminée. Compte tenu des dates de début de périodes (un Mercredi) il n'est pas facile de déterminer celles qui pourraient convenir au plus grand nombre.

Deux options s'offrent à nous : la date du 14/02 pourrait être retenue. Elle se situe pendant les vacances des zones B et C.

Une deuxième date : le 24/02 pendant les vacances des zones A et B.

Comme les années précédentes ce trophée consistera à faire disputer un slalom géant sur le stade du LINGA à Châtel. Des informations complémentaires et définitives vous seront données ultérieurement, seront affichées sur le panneau des associations dès la fin du mois de Décembre ou encore vous seront communiquées individuellement si vous voulez bien nous adresser une PRÉ-INSCRIPTION sur papier libre à la boîte Postale N°34 à Châtel avec nom, prénom, adresse, n° d'adhérent, nombre de personnes à pré-inscrire. Vous pouvez également déposer cette pré-inscription dans notre boîte-à-lettre située à l'intérieur de l'Office du Tourisme.

EXTRAIT DES TARIFS DES REMONTÉES MÉCANIQUES HIVER 1996/97 SEMAINES "NORMALES" (du 28/12/96 au 03/01/97 et du 08/02/97 au 28/02/97)
Pour les tarifs SEMAINES "PROMOTIONNELLES" (du 21/12/96 au 27/12/96, du 04/01/97 au 07/02/97 et du 01/03/97 à la fin saison)
 consulter l'O.T. ou les caisses des R.M. (en Francs Français)

Secteurs géographiques	C H Â T E L												PORTES DU SOLEIL (12 Stations F+CH)							
	INDIVIDUELS			FAMILLES			RÉSIDENTS (4)			CLIENTÈLE DE PROXIMITÉ			INDIVIDUELS		FAMILLES					
	Tarifs de base			sans Carte-Neige			avec Carte-Neige			sans Carte-Neige			avec Carte-Neige			CLIENT. PROX. + RÉSIDENTS (4)		CLIENT. PROX. + RÉSIDENTS (4)		
	adultes	enfants retraités	enfants	adultes	enfants retraités	enfants	adultes	enfants retraités	enfants	adultes	enfants retraités	adultes	enfants retraités	adultes	enfants retraités	adultes	enfants retraités	adultes	enfants retraités	
Matin	94	71	83	62	83	62	-	-	-	-	-	-	61	46	136	90	-	-	-	-
Après-midi	111	83	98	73	98	73	-	-	-	-	-	-	72	54	136	90	-	-	-	-
1 Jour	153	115	135	101	135	101	-	-	-	-	-	-	99	75	199	131	-	-	-	-
2 Jours Consécutifs	296	222	260	195	260	195	-	-	-	-	-	-	185	135	380	250	-	-	-	-
3 Jours Consécutifs	413	310	363	273	363	273	-	-	-	-	-	-	-	-	531	349	-	-	-	-
4 Jours Consécutifs	507	378	444	333	444	333	-	-	-	-	-	-	-	-	672	442	-	-	-	-
5 Jours Consécutifs	598	449	526	395	502	377	550	413	514	386	502	377	478	359	797	525	-	-	-	-
5 Jours Non-Cons.(3)	622	467	547	411	522	392	572	430	535	402	522	392	498	374	-	-	-	-	-	-
5 Jours Consécutifs + 1 jour Porte du Soleil (3)	801	585	726	529	701	510	751	548	714	520	701	510	677	492	-	-	-	-	-	-
6 Jours Consécutifs	673	505	592	444	565	424	619	465	579	434	565	424	538	404	-	909	598	818	538	-
7 Jours Consécutifs	762	572	671	503	640	480	701	526	655	492	640	480	610	458	-	1012	666	911	599	-
8 Jours Consécutifs	840	630	739	554	706	529	773	580	722	542	706	529	672	504	-	1120	737	1008	663	-
9 Jours Consécutifs	917	688	807	605	770	578	844	633	789	592	770	578	734	550	-	1221	804	1099	724	-
10 Jours Consécutifs	990	743	871	654	832	624	911	684	851	639	832	624	792	594	-	1319	868	1187	781	-
10 Jours Non-Cons.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	870	630	-	-	-	-	-
11 Jours Consécutifs	1060	795	933	700	890	668	975	731	912	684	890	668	848	636	-	1408	927	1267	834	-
12 Jours Consécutifs	1129	847	994	745	948	711	1039	779	971	728	948	711	903	678	-	1502	989	1352	890	-
13 Jours Consécutifs	1188	891	1045	784	998	748	1093	820	1022	766	998	748	950	713	-	1582	1041	1424	937	-
14 Jours Consécutifs	1237	928	1089	817	1039	780	1138	854	1064	798	1039	780	990	742	-	1647	1084	1482	976	-
15 Jours Consécutifs	1290	968	1135	852	1084	813	1187	891	1109	832	1084	813	1032	774	-	1717	1130	1545	1017	-
20 Jours Consécutifs	1571	1178	1382	1037	1320	990	1445	1084	1351	1013	1320	990	1257	942	-	2109	1388	1898	1249	-
MI-SAISON (A partir du 08/02/97)	-	-	-	-	-	-	1265	950	-	1265	950	-	-	1265	950	-	-	-	-	-
SAISON (1)	2300	1725	(5)	(5)	(5)	(5)	(5)	(5)	(5)	(5)	(5)	(5)	(5)	(5)	(5)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)
							1610	1210	-	1610	1210	-	1610	1210	-	3422	2253	-	-	-
																2825	1860	2874	1893	2373

PHOTOS OBLIGATOIRES

Limites d'âges :

(Châtel et Portes du Soleil)

- Moins de 5 ans : Forfait gratuits.
- de 5 à 16 ans : Tarifs enfants.
- de 16 à 60 ans : Tarifs adultes.
- de 60 à 75 ans : Tarifs enfants.
- plus de 75 ans : Forfaits gratuits.

(Ages à justifier par présentation de la carte d'identité ou livret de Famille)

Définitions catégories clients :

RÉSIDENTS : Propriétaires d'appartement(s) à Châtel payant la Taxe d'habitation au titre de 1996.

CLIENTÈLE DE PROXIMITÉ :

- français domiciliés en Haute-Savoie.
 - Suisses domiciliés dans les cantons VS, VD et GE*.
- FAMILLES :** Ensemble de membres de la même famille constitué d'au moins 4 personnes achetant en même temps 4 forfaits de même durée (livret de famille à présenter)

* non valable pour forfaits SAISON PORTES DU SOLEIL.

Nombre de forfaits à tarif réduit attribués aux RÉSIDENTS par appartement :

(propriétaire, conjoint et enfants)
CHÂTEL : 5 forfaits "Séjour" maxi (de 5 à 20 jours).

3 forfaits "Saison" maxi ou panachage séjour/saison dans la limite de 5 forfaits maxi

PORTES DU SOLEIL : autant de forfaits que de membres de la famille.
NOUVEAUTE HIVER 96/97 :

Forfait 5 jours CHÂTEL + 1 jour PORTES DU SOLEIL.

Bon conseil aux titulaires de forfaits SAISON :
 conservez toujours vos tickets de caisse utilisés en cas de perte de forfait.

(1) Ski-zip fournis gratuitement pour forfaits saison CHÂTEL et PORTES DU SOLEIL.

(2) Les forfaits saison Portes du soleil permettent 2 jours de ski gratuit dans le domaine des 4 Vallées en Suisse (VERBIER, NENDAZ, VEYSONNAZ, LA TZOUIMAZ).

(3) Forfait 5 jours non-consécutifs "caté" sur période de 7 jours consécutifs.

(4) Les forfaits RÉSIDENTS sont délivrés à la Maison Chatalema uniquement.

(5) Donnent droit à 2 jours de ski gratuits à SAAS FEE durant la saison.

(6) CARTE-NEIGE achetée dans l'une des 12 stations des PORTES DU SOLEIL (club de Sports).

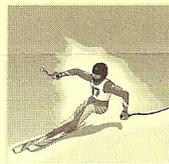
EXTRAITS TARIFS REMONTÉES MÉCANIQUES

HIVER 1996/1997, SKIEURS DÉBUTANTS (en Fr.F.)

(pas d'avantages particuliers aux résidents)

PRESTATIONS A L'UNITÉ	POSSIBILITÉS DE REMONTÉES MÉCANIQUES	INDIVIDUELS		FAMILLES	
		adultes	enfants	adultes	enfants
		Par Tickets			
Avec carte à points	Télécabine LINGA :				
	- Aller simple	28	21	-	-
	- Aller + Retour	44	35	39	31
	- 6 Aller + Retour (nominatif + photo)	200	150	-	-
	- 6 Aller + Retour (au porteur)	220	175	-	-
	Télésièges :				
	- Aller simple	22	18	-	-
	- Aller + Retour	35	30	-	-
	Téléskis :				
	- de Ruby, Covagny, et Vonnes :				
	- 1 montée	5	5	-	-
	- 10 montées	35	35	-	-
- 20 montées	60	60	-	-	
- de la Savonette et de la Trotinette :					
- 10 montées	28	28	-	-	
- 20 montées	38	38	-	-	
- du Clos et de l'Oie :					
- 10 montées	25	25	-	-	
- 20 montées	34	34	-	-	
- autres téléskis :					
- 1 montée	15	15	-	-	
Avec carte à points	Achat de points :				
	- 50 points	100	100	-	-
	- 100 points	200	200	-	-
Avec carte à points	Emploi des points :	15 pts			
	- Télécabine Aller ou retour	8 à 12 pts suivant R.M.			
	- Télésiège Aller simple	2 à 6 pts suivant R.M.			
FORFAITS	• stade de débutants de Super-Châtel -1/2 journée	58	44	51	39
	Téléskis du village :				
	- de la Savonette et Trotinette 1/2 journée	38	38	-	-
	- du Clos et de l'Oie 1/2 journée	35	35	-	-
	- de Vonnes 1/2 journée	60	45	-	-
	- de Vonnes 1 jour	90	68	-	-

- Novembre 1996 -



TARIFS CARTE NEIGE (en FF)

(Vendues à la Caisse du Ski-Club caisses des R.M et à l'O.T.)

	Tarifs SAISON 1996*	
	Individuel	Familiale
Ski Alpin	200	200
Ski de fond et raquettes	150	-

AVANTAGES OFFERTS PAR LA CARTE-NEIGE

- En cas d'accident de Ski :
 - prise en charge des frais de secours
 - frais de 1^{er} transport
 - défense et recours
 - frais médicaux
 - remboursement forfait R.M + cours de ski
 - prêt de matériel en cas de bris de ski
- Avantages tarifaires sur l'utilisation des remontées mécaniques.
- Adhésion au Ski-Club de Châtel.

* Les nouveaux tarifs pas connus.

EXTRAIT TARIFS PATINOIRE VONNES

	Tarif (en FF)	
	Adultes	Enfants -16 ans
Entrée sans location de patins	20	15
Entrée avec location de patins	35	25
Abonnement SAISON	250	200

EXTRAIT TARIFS PARKING SOUTERRAIN PLACE DE L'ÉGLISE HIVER 96/97

Tarifs d'abonnements (en FF.)				
A l'heure	A la journée	De longue durée		
			Individ.	Résid.
1 h. 3 F	1 j. 50 F	Semaine	315 F	285 F
2 h. 5 F	2 j. 90 F			
3 h. 10 F	3 j. 130 F	Quinzaine	565 F	510 F
4 h. 15 F	4 j. 180 F			
5 h. 20 F	5 j. 225 F	Mois	950 F	850 F
6 h. 25 F	6 j. 270 F			
7 h. 30 F	7 j. 315 F	Saison	1500 F	1200 F
8 h. 35 F	8 j. 315 F			
9 h. 40 F	9 j. 355 F			
10 h. 45 F	10 j. 400 F			

Remarque : toute heure ou journée commencées sont dues en totalité.

Analyse

de l'évolution de certains tarifs de FORFAITS/REMONTÉES MÉCANIQUES

Comme les années précédentes, nous nous sommes livrés à une analyse de cette évolution.

Pour la saison 1996/97, on constate pour :

- Le secteur CHÂTEL : augmentation générale des tarifs comprise entre 2 et 21,8 %
- Le secteur PORTES du SOLEIL augmentation générale des tarifs comprise entre 1,8 et 13,4 %

Les augmentations les plus fortes concernent les forfaits **RÉSIDENTS SAISON ET 1/2 SAISON** secteur de CHÂTEL avec une nette aggravation pour la catégorie « Enfants/Retraités » (+21,8 %). Pour les forfaits SAISON/PORTES du SOLEIL, on constate une progression un peu plus limitée (+13,4 %) alors que tous les tarifs de base CHÂTEL et PORTES du SOLEIL n'évoluent que d'environ 2 %.

CONCLUSION : on peut estimer que les avantages accordés il y a quelques temps se réduisent d'année en année et on constate, pour cet hiver, une nette accélération de cette politique.

La position de l'Association sur ce sujet est la suivante :

Les RÉSIDENTS, propriétaires comme les Châtellans, sont certainement la clientèle **la plus fidèle** de la station. Elle est présente chaque hiver depuis de longues années. Elle n'a rien de comparable avec la clientèle occasionnelle qui passe une semaine (ou 2) à Châtel et que l'on revoit rarement. De plus, en leur qualité de contribuables, les RÉSIDENTS participent largement à l'équilibre des budgets de la Commune, de la même façon que les Châtellans de souche. Est-il normal qu'ils soient moins bien considérés, voir même pénalisés comparativement à toute autre clientèle ? Enfin, forts consommateurs de forfaits SAISON (ou 1/2 SAISON) achetés en Décembre ou Janvier qui représentent (pour la SEML), une avance de trésorerie non négligeable.



Nouvelles Brèves...

Réseaux souterrains d'alimentation (eau, électricité) mis en place pour l'installation de canons à neige supplémentaires Secteur de SUPER/CHÂTEL, PRE LA JOUX, PLAINE/DRANSE. Ces équipements permettront d'étendre la surface totale de « neige de culture » à 30 hectares. Neige garantie au bas des pistes.

Le prix du M3 d'eau potable doublera pour certains immeubles suite au paiement des différentes taxes d'assainissement (Info : SOGESTOB).

Shopi/Chamois d'Or (LESSERT) sera ouvert en saison uniquement sous l'enseigne ECOMARCHE.

LAITY : réservoir d'eau potable (1000 M3) permettra de passer la pointe de consommation de Février. Le trop plein alimentera les canons à neige au LINGA.

La dalle du Restaurant de SUPERCHÂTEL (arrivée T.C) a été refaite.

INTERMACHÉ/LACHAPPELLE : Une station-service sera installée (piste d'accès déjà réalisée).

La boîte à idées de l'AARC à l'Office du Tourisme a été changée et placée à l'entrée, à gauche (voir photo).

MORCLAN : un nouveau local a été construit pour abriter les émetteurs TV, FM, équipements ITINERIS, INTERNET etc. alimentés par une ligne électrique enterrée.

Une pétition va être proposée, entre autre, aux membres de l'Association **loueurs de meublés** pour protester auprès de l'ÉDUCATION NATIONALE qui a fixé le calendrier des vacances de Février du Mercredi au Mercredi. Cette pétition a reçu l'accord de M. le Maire. Elle est rédigée par M. GAULTIER membre de l'association et sera à votre disposition à l'entrée de la salle de notre Assemblée Générale.

ECOMARCHE
ex-SHOPI.
ouverture Noël 1996

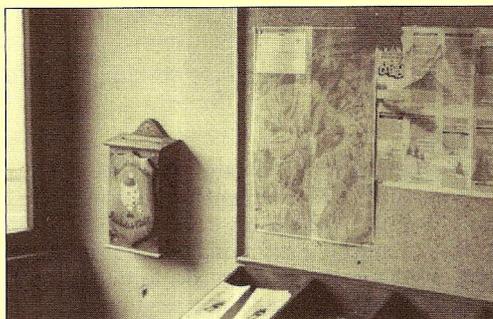


Le "Nouvel Escalier"... sera-t-il couvert ?



Le Panneau "Info-Associations"

Notre Boîte à lettre,
à l'intérieur de
l'Office du Tourisme.



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Séance d'Octobre :

décide le recrutement d'agents pour la surveillance de la voie publique durant la saison d'hiver.

a donné un accord de principe pour la construction d'un escalier couvert au centre du village et sollicite une subvention du département pour le financement de ce projet.

Séance de Novembre :

a décidé d'engager la procédure de modification du P.O.S. et donne tous pouvoirs au Maire pour la mise en œuvre de cette opération.

NOTA : l'association diligentera un administrateur pour prendre connaissance du dossier d'enquête publique dès que la date d'ouverture sera connue.

CONVOCAATION

Cher adhérent, chère adhérente,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE** qui se tiendra à CHÂTEL, salle LA CHÂTELAINE - Parking Municipal - Place de l'Église, le **Lundi 30 décembre 1996 à 18 h.**
(ouverture des portes dès 17 h 30.)

Ordre du jour

- rapport moral du Président,
- Rapport financier et rapport du contrôleur aux comptes,
- Montant de la cotisation 1997,
- Renouvellement du conseil d'administration, élection de nouveaux membres.
- Questions diverses : elles porteront sur les grands événements de l'année, en présence - éventuellement, selon ses disponibilités - de M. le Maire de CHÂTEL.

Dans le cas où vous ne pourriez assister à cette assemblée générale, nous vous demandons :

- soit de confier le pouvoir ci-joint à un adhérent de votre choix assistant lui-même à l'assemblée générale, en mentionnant son nom,
- soit de le retourner à l'association, B.P. 34, 74390 CHÂTEL, avant le 23/12/96, il sera alors considéré comme un vote d'approbation des résolutions proposées, qui sont les suivantes :

(voir au dos) .../...



POUVOIR

Je, soussigné, M. ou Mme..... N° de carte de membre :

Résidence à Châtel :

Membre actif de l'**ASSOCIATION AMICALE DES RÉSIDENTS DE CHÂTEL**, donne pouvoir pour moi et en

mon nom à : Mou à défaut à M.

de me représenter à l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra à Châtel :

Le Lundi 30 décembre 1996 à 18 h
salle LA CHATELAINE - Parking Municipal - Place de l'Église.

Fait à : Le :

Signature :

(la signature sera précédée de la mention manuscrite "BON POUR POUVOIR")

NOTA : ouverture des portes dès 17 h 30.



APPEL DE LA COTISATION 1997

La cotisation est désormais appelée **une seule fois** dans l'année, à réception de ce document et jusqu'à la fin du mois de Mars. Si vous n'avez pas déjà renouvelé votre cotisation, **nous vous invitons à utiliser ce document pour :**

- Effectuer votre règlement lors de l'assemblée générale (1), en le remettant rempli à l'entrée de la salle,
- Nous faire parvenir votre règlement (1), **si vous ne pouvez assister à l'assemblée générale.**

Dans tous les cas, il nous sera nécessaire pour la mise à jour de notre fichier comptable.

M. ou MmeN° de votre carte de membre :

Nom de votre résidence à Châtel :

règle : par chèque bancaire (1) - par chèque postal (1)

le montant de ma cotisation pour 1997 (100 F) que je remets au Trésorier ou que j'adresse à l'association,
B.P. 34, 74390 CHÂTEL.

(1) Rayer les mentions inutiles.

RESOLUTION 1 : l'assemblée, après en avoir entendu l'exposé, **approuve le rapport moral** du Président.

RESOLUTION 2 : l'assemblée, après avoir entendu le **rapport financier** et le **rapport** du contrôleur aux comptes, donne quitus au Trésorier pour sa gestion.

RESOLUTION 3 : renouvellement du conseil d'administration, Le Président propose le renouvellement du mandat de M^{me} **M.C. LEBLANC**, **M. C. ADAM** et **M. J.L. HAUMESSER**.

RESOLUTION 4 : Les candidats au poste d'administrateur qui ont fait acte de candidature par écrit sont élus à la majorité des voix.

La cotisation pour 1997 est fixée à **100 F**. Nos membres qui, à l'occasion de l'assemblée générale, désireraient se mettre à jour de leur cotisation pourront le faire à l'entrée de la salle, en réglant autant que possible par chèque bancaire ou postal. Nous vous remettrons votre nouvelle carte de membre actif 1996 qui annule et remplace celle de 1996.

*** Ceux qui ne pourraient assister à l'assemblée générale pourront utiliser le bulletin d'appel de cotisation et l'adresser à la **B.P. 34, 74390 CHÂTEL**. Dès que nous aurons enregistré votre règlement, nous vous adresserons votre carte de membre actif pour l'année 1997.

Nous comptons vivement sur votre présence et vous prions d'agréer cher adhérent, chère adhérente, l'expression de nos sentiments distingués .

Le Président.

SITUATION FINANCIERE

(arrêté au 30/11/96) "sous réserve de l'approbation par le contrôleur aux comptes"

TOTAL RECETTES	75.390 Fr.
TOTAL DEPENSES	87.151 Fr.
Résultat exercice 95/96	- 11.761 Fr.

SITUATION du COMPTE COURANT BANCAIRE

Solde au 30.11.95	49.479 Fr.
Total recettes 96	75.390 Fr.
Total dépenses 96	87.151 Fr.
Solde au 30.11.96	- 37.718 Fr.
Régularisation	+ 100 Fr.
Nouveau SOLDE	37.818 Fr.

Quelques écritures à comptabiliser modifieront légèrement les chiffres-ci-dessus. Il en sera fait mention à l'Assemblée Générale.

Le Trésorier.

BULLETIN DE PRESENCE

(à remettre à l'entrée de la salle)

M. ou Mme : N° de carte de membre :

Nom de votre résidence à Châtel :

**PARTICIPE à l'assemblée générale ordinaire
de L'ASSOCIATION AMICALE DES RÉSIDENTS DE CHÂTEL**

**Le Lundi 30 décembre 1996 à 18 h.
salle LA CHÂTELAINE - Parking Municipal - Place de l'Église.**

NOTA : ouverture des portes dès 17 h 30.

Signature :

NOTA : CE BULLETIN TIENDRA LIEU D'ÉMARGEMENT ET ÉVITERA AINSI TOUTE ATTENTE À L'ENTRÉE DE LA SALLE. MUNISSEZ-VOUS DE VOTRE CARTE DE MEMBRE.

VOTRE ATTENTION, nous vous conseillons...

Si vous participez à l'assemblée générale,

- de remplir - dès à présent - le "bulletin de présence" (ci-dessus). Il vous sera demandé à l'entrée de la salle. De plus, cela vous **évitera une attente inutile**.
- de remplir - dès à présent - le "bulletin de cotisation 1997 (au dos) et de préparer le moyen de paiement que vous avez choisi.

Si vous ne participez pas à l'assemblée générale,

- remplissez - dès à présent - le "pouvoir" (voir au dos) et veuillez nous le faire parvenir à l'adresse habituelle avant le 23/12/96. Vous pouvez également le remettre à un adhérent de votre choix.
- remplissez également le bulletin "appel de cotisation 1997 et veuillez nous le faire parvenir à l'adresse habituelle accompagné du moyen de paiement de votre choix.

Nous vous remercions par avance.

LE BUREAU